

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

TRANSPORTS, MER  
ET PÊCHE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

*Direction des services de transport*

**Arrêté du 14 juin 2013 portant agrément de médecins et psychologues au titre  
du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : TRAT1315330A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, en date du 14 juin 2013, le médecin désigné ci-après est agréé pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains.

*Médecin*

M. SAILLIOL (Pierre).